

# LE GUIDE DE L'EXPOSANT

MESURES SANITAIRES, ÉTHIQUES &  
ÉCORESPONSABLES



**M**aison  
**D**es **A**ssociations  
de **S**trasbourg

[MDAS.org](http://MDAS.org)



# BIENVENUE DANS VOTRE GUIDE DE L'EXPOSANT

## Introduction

Vous lisez actuellement le Guide de l'exposant du Village des assos 2020. L'organisation de cette édition, en ces temps particuliers, nous oblige à revoir quelques habitudes et comportements durant ce type de manifestation. Nous sommes tous acteurs et responsables, individuellement et collectivement, de ce que nous mettrons en œuvre lors de cette manifestation pour affirmer les valeurs écoresponsables.

Sans qu'il ne soit nécessaire de l'écrire, nous savons tous quoi faire pour y parvenir mais pour agir de manière coordonnée, plusieurs actions sur divers thèmes seront énumérées dans ce guide.

## Les objectifs de cette manifestation sont de :

- Permettre aux associations de promouvoir leurs activités auprès du « grand public » ;
- Proposer des animations gratuites et diverses ;
- Permettre aux responsables associatifs de se rencontrer et de favoriser les dynamiques inter-associatives ;
- Favoriser l'engagement bénévole.

## Vous trouverez dans ce guide :

- Des informations générales sur le Village des assos (contacts utiles, plan d'accès, conditions de montage et de démontage, etc.)
- Des informations sur les mesures sanitaires
- Le descriptif de votre stand
- Les consignes pour les spectacles sur scène
- Les démarches pour la vente et dégustation sur le stand

**Merci de prendre connaissance de ce guide avec attention !**



# SOMMAIRE

---

L'organisateur.....	4
Mesures sanitaires.....	5
Le Village des assos, un événement éco-responsable.....	7
Aidez-nous à rendre le village des assos écoresponsable !.....	9
Plan du Village des assos.....	10
Informations générales sur le Village des assos.....	11
Informations techniques générales .....	13
Informations sur les spectacles sur scène.....	14



# L'ORGANISATEUR

---

La Maison des associations de Strasbourg  
1A Place des Orphelins  
67000 Strasbourg  
<https://www.mdas.org/>



**Claude Schneider**  
Président de la MDAS



**Fabienne Orban**  
Directrice de la MDAS  
[direction@mdas.org](mailto:direction@mdas.org)



**Lionel Sanai**  
Trésorier de la MDAS &  
Animateur de la Web  
Radio MDAS

**Le contact pour l'événement est l'Animatrice du réseau de la vie associative et des associations :**

Roxanne Bouclin # 06 78 66 02 67  
[projets@mdas.org](mailto:projets@mdas.org)

# MESURES SANITAIRES

L'organisation de la manifestation a été ajustée afin de respecter les mesures sanitaires et veiller à la sécurité de tous les participants.

## L'organisateur de la manifestation a prévu :

- La mise en place de mesures de prévention et hygiène des mains.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique à 5 points stratégiques du site (entrée, sortie, loges, accueil, etc).
- La mise en place d'un point d'eau à l'entrée du site et l'accès à deux bornes d'eau sur le site.
- L'affichage et sensibilisation pour informer et rappeler le 1m de distanciation à respecter entre chaque personne.
- Une circulation limitée par des agents de sécurité qui seront garants du comptage du public pour le respect des jauges définies.
- L'affectation d'une tonnelle individuelle de 9m<sup>2</sup> à chaque association, avec circulation du public à l'extérieur uniquement, afin d'éviter la concentration de personnes sous les grands chapiteaux initialement prévus.
- L'installation d'une signalétique sur l'ensemble du site pour éviter le croisement du public et sensibiliser au respect des gestes barrières.
- **Le port du masque est obligatoire.**
- La diffusion de messages audio spéciaux COVID à travers le site pour rappeler les consignes et sensibiliser tous les participants.

Les associations ont aussi la responsabilité et l'obligation d'adapter des mesures sanitaires à leur stand et espace d'animation.



## Chaque association a la responsabilité de :

- Mettre en place des mesures de prévention et hygiène des mains.
- Prévoir des produits désinfectants ainsi que du gel hydroalcoolique à leur stand.
- Faire respecter la distanciation physique d'1m avec le public.
- Être au maximum deux personnes à la fois sous leur tonnelle.
- Porter le masque en tout temps sur le site.
- N'avoir aucun contact physique avec le public.
- Désinfecter tous objets et surfaces entre chaque utilisation.
- Limiter à 10 personnes sur scène en même temps.

Strasbourg.eu



RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES



Jauge limitée



Rester à 1 mètre les uns des autres  
(2 grands pas)



Respecter le sens de la circulation  
lorsqu'il est indiqué



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Port du masque obligatoire



Saluer sans se serrer la main  
et éviter les embrassades



Se laver régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique



Maison  
Des Associations  
de Strasbourg

# MESURES SANITAIRES

Pour les points de restauration ainsi que pour les associations ayant l'intention de vendre ou faire déguster de la nourriture à leur stand ou sur le site, vous avez également des obligations et responsabilités.

## ☑ Pour la vente et dégustation de nourriture, chaque association et restaurateur doit prévoir :

- La mise en place d'une borne de gel hydroalcoolique à disposition de la clientèle.
- De faire respecter le port du masque des clients dans la file d'attente.
- Faire respecter la mesure d'espacement d'1 mètre entre les personnes en indiquant via un affichage, un marquage au sol et par consignes orales dans chaque zone d'attente.
- Qu'au comptoir, une distance d'1 mètre est assurée entre le personnel et les clients et un écran de protection doit être installé entre les clients et le comptoir alimentaire.
- Que les menus soient présentés en évitant tout contact : ardoise, oralement, QR code.
- Que le personnel porte un masque et **se lave les mains très régulièrement.**
- Que le personnel de cuisine se lave les mains ou change de gants toutes les 30 minutes. Le port de charlottes (ou équivalent type filet) et du masque sont obligatoires.
- Si c'est possible, fonctionner par paiement sans contact (cartes bancaires).

Ce dispositif est susceptible d'être modifié selon l'évolution des règles et recommandations sanitaires officielles.

Strasbourg.eu



RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES



Jauge limitée



Rester à 1 mètre les uns des autres  
(2 grands pas)



Respecter le sens de la circulation  
lorsqu'il est indiqué



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Port du masque obligatoire



Saluer sans se serrer la main  
et éviter les embrassades



Se laver régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique



Maison  
Des Associations  
de Strasbourg

MDAS.org

# LE VILLAGE DES ASSOS, UNE MANIFESTATION ÉCO-RESPONSABLE

Tout événement rassemblant un grand nombre de personnes a un impact sur l'environnement. Cela génère de nombreux déchets, une pollution accrue liée aux transports et une surconsommation d'eau et d'énergie.

En tant qu'organisateur du Village des assos, nous avons conscience de l'impact d'une telle manifestation et c'est pourquoi la MDAS est signataire de la charte des écomanifestations pour la 3ème année consécutive (<https://ecomanifestations-alsace.fr/>) et obtient une nouvelle fois le label niveau 2 avec 69 actions écoresponsables qui témoignent d'un engagement important pour réduire les impacts environnementaux de son événement phare. Venez visiter le stand d'Écomanifestations Alsace pour voir toutes les actions que nous avons mises en place pour cette manifestation.



**La réussite de cet engagement tient également à l'implication active et volontaire des exposants.**

**Ensemble, mobilisons-nous pour agir de façon éco-responsable !**



# AIDEZ-NOUS À RENDRE LE VILLAGE DES ASSOS ÉCORESPONSABLE !

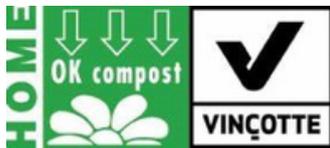
Afin que cette fête soit la plus respectueuse de notre environnement, merci de respecter les consignes suivantes :



- Utiliser sur vos stands de la vaisselle et des gobelets réutilisables.
- La vaisselle et les gobelets jetables sont interdits.
- La MDAS peut vous fournir des gobelets réutilisables sur demande. Pour plus d'information, veuillez contacter Audray LIEBER (location@mdas.org / 03 88 25 19 39).



Attention, biodégradable ne veut pas dire compostable. Pour être sûr d'utiliser le bon produit, privilégiez les labels « OK Compost ».



- Ce label est aussi applicable aux serviettes en papier qui ne doivent pas contenir d'encre pour un meilleur compostage.
- Pensez à réduire les déchets de vos divers contenants en privilégiant les emballages réutilisables ou fabriqués avec des matières naturelles.
- Enfin, bannissez les nappes jetables, même en papier !

**Près des 5 points de restauration sur le site, vous trouverez les 3 poubelles de tris mentionnées ci-dessous.**

## À vous de jouer: TRIEZ VOS DÉCHETS

**JETEZ VOS DÉCHETS RECYCLABLES DANS LA POUBELLE JAUNE**  
(bouteilles en plastique, cartons, papiers, emballages métal)



**JETEZ VOS AUTRES DÉCHETS DANS LES POUBELLES BLEUES**  
(barquettes, sacs, couverts, pots de yaourt)  
**En cas de doute, merci de jeter vos déchets dans cette poubelle.**



**JETEZ VOS DÉCHETS COMPOSTABLES DANS LES POUBELLES BRUNES**  
(restes de repas et vaisselle compostable)



- Aucun déchet ne doit rester à votre stand, vous devez les collecter, trier et disposer dans les points d'apports sur le site.



**Maison  
Des Associations  
de Strasbourg**

# AIDEZ-NOUS À RENDRE LE VILLAGE DES ASSOS ÉCORESPONSABLE !

## Vous proposez à manger, à boire ?

- Privilégier les produits locaux et de saison.
- Limiter au maximum le gaspillage alimentaire en proposant des portions raisonnables.

## La communication : un impact important

- Réduire la quantité d'imprimés, la taille et le grammage.
- Distribuer les documents papiers à bon escient !
- Proposer à vos contacts de flasher un QR code pour retrouver toutes vos informations en ligne.



## Produits d'entretien

- Pour la désinfection de vos tables, bancs, accessoires d'animation, privilégiez l'utilisation des produits ayant les deux écolabels ci-dessous:



## Pour réduire votre poste d'émissions de gaz à effet de serre, pensez aux gestes simples

- Venez à pied ou prenez le vélo, un parking surveillé est à votre disposition.
- Prenez les transports en commun, bien moins polluants que la voiture individuelle.
- Si la voiture est indispensable, pensez à emmener vos amis !
- Trouver ou proposer un covoiturage sur la plateforme [mobicoop](https://mobicoop.com) et faite du covoiturage pour venir à la manifestation.



**Maison**  
**Des Associations**  
**de Strasbourg**

# PLAN DU VILLAGE DES ASSOS



## Légende

### Associations exposantes

- A** Espace solidaire
- B** Espace artistique et culturel
- C** Espace découverte
- D** Espace écoresponsable

### Animations

- 1** Espace animations Nord
- 2** Espace sportif
- 3** Espace animations Sud
- 4** Scène

### Infos pratiques

- P** Parking
- P<sub>vélo</sub>** Parking vélo
- ↑** Entrée/sortie unique
- i** Point Accueil

- +** Point d'eau
- ✂** Restauration
- 🍷** Foodtruck
- WC** WC
- +** Poste de secours

# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE VILLAGE DES ASSOS

## Montage de votre stand

Pour une bonne organisation, votre installation devra être effectuée :

- le vendredi 18 septembre entre 16h et 19h ;
- le samedi 19 septembre entre 9h et 11h30 (pas d'ouverture possible avant 9h) ;
- le dimanche 20 septembre, vous devrez vous installer entre 10h30 et 11h.

## Ouverture au grand public

Le Village des assos est ouvert au public :

- le samedi 19 septembre de 12H à 19H et
- le dimanche 20 septembre de 11H à 18H

## Localisation de l'événement

La manifestation aura lieu au parc de la Citadelle de Strasbourg, avec **une entrée unique** au site située Place du 3<sup>e</sup> Régiment des Tirailleurs Algériens par la rue de Boston.



## A votre arrivée dans le parc

Merci de vous annoncer à l'un des deux points d'accueil et d'information tenus par la MDAS afin de vous enregistrer et que l'on vous indique votre emplacement (il est impossible d'en changer).

## Consignes pour l'aménagement du stand - rappel

- Ne rien coller ou visser sur les panneaux et ne pas utiliser de scotch ;
- Prévoir pour l'affichage : fil de pêche, chaînettes et crochets ;
- Faire attention à vos effets personnels.

**Matériel fourni - rappel** Organisé sur un site en extérieur, les associations participantes et ayant fait la demande d'un stand bénéficieront :

- d'une tonnelle ayant l'emprise de 9m<sup>2</sup> (3m de façade X 3 m de profondeur) ;
- d'un mobilier incluant 1 table de 1,80 m X 0,60 m et 2 chaises (pas de grilles caddie) ;
- un câble sera disposé à chaque stand pour suspendre vos outils de communication ;
- d'un branchement électrique limité à 500W (uniquement sur demande préalable) ;
- \*les nappes et sacs poubelle ne seront pas fournis.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE VILLAGE DES ASSOS

## Vente et démarchage commercial

- Aucun démarchage commercial ne sera autorisé sur le Village des assos;
- La vente de produits sont autorisées, à condition qu'elles soient en lien avec l'objet de l'association (sous couvert d'avoir rempli le document « Déclaration préalable de vente ») ;
- La fiche doit être remplie et soumise à l'organisation par e-mail à projets@mdas.org avant le 6 septembre ;
- Toutes les mesures sanitaires doivent être respectées et prises en comptes par l'association lors de la vente.

## Parking voiture (une voiture par association, avec le coupon fourni)

Pour l'accès « livraison du matériel pour les stands », vous pourrez vous garer sur le parking face aux remparts, rue de Boston, en affichant sur le pare-brise le coupon « Village des assos ».

- Samedi 19 septembre à 13h, le parking sur le terrain de sport du collège sera ouvert (fermeture le samedi à 19h15).
- Dimanche 20 septembre, il sera ouvert de 10h15 à 20h.

## ATTENTION : tout véhicule qui n'aura pas quitté le parking sur le terrain de sport du collègue à 20h15 sera enlevé par la fourrière.

*Nous vous rappelons que le stationnement n'est pas un droit, mais un usage exceptionnel accordé par la Ville pour la livraison.*

- IMPORTANT : Si vous avez impérativement besoin d'entrer sur le site avec votre voiture, pendant les heures de montage pour décharger du matériel très lourd, **veuillez nous en informer avant la manifestation.**

## Sécurité et surveillance (consignes)

- Il est important de laisser libres et dégagées les allées de circulation devant chacune des tonnelles.
- Il est interdit d'agrandir son stand sur l'allée de circulation.

Le site bénéficie d'une surveillance la nuit (les stands sont fermés le vendredi soir à 18h30 et le samedi soir à 19h15).

**Merci de ne pas laisser d'objets de valeur sur le stand la nuit.**

# INFORMATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Le Village des assos est une manifestation ayant lieu en extérieur. Nous attirons donc votre attention sur la nécessité de prévoir un équipement adapté. En cas de pluie, les structures temporaires mises en place, n'empêchent pas le sol d'être mouillé. Nous vous recommandons de prévoir tout équipement qui pourrait contribuer à votre confort en cas de pluie.

## Point d'eau

Des points d'eau sont accessibles sur le site. Deux points d'eau sont déjà accessibles et présents dans le parc. Un point d'eau est installé à l'entrée du site située au 3e régiment des tirailleurs algériens par les associations.

- Si vous croyez avoir régulièrement besoin de ce point d'eau pendant le week-end, veuillez nous le signaler.

## L'éclairage

Le Village des assos est une manifestation organisée en plein air. L'éclairage sera donc naturel.

## Électricité

Si vous avez réservé une option électricité, l'installation sera opérationnelle le samedi 19 septembre au matin. Pour vous raccorder à l'alimentation, n'oubliez pas de prévoir une rallonge conséquente en bon état et aux normes. Les organisateurs du Village des assos ne fourniront aucun matériel de ce type.

## Le prêt de mobilier

Si vous avez réservé un stand, le mobilier sera en place sur votre stand dès votre arrivée le samedi 19 septembre au matin. Si vous venez avec du mobilier d'aménagement, veuillez nous le signaler.

# INFORMATIONS SUR LES SPECTACLES SUR SCÈNE

## Spectacles sur scène (consignes)

Les associations doivent :

- Arriver 30 minutes avant leur passage sur scène ;
- Dans les loges, rassembler leurs affaires et libérer dès que possible
- Désinfecter la loge avant de la libérer avec les produits mis à disposition ;
- Respecter le temps de 20 minutes sur scène ( les 10 minutes restantes sont nécessaires pour changer le matériel et faire la balance pour les suivants) ;
- Limiter le nombre de personnes sur scène à 10.

## Loge

Deux tonnelles (H/F) sont prévues derrière la scène (ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur), avec une table, 2 bancs, du produit désinfectant et du gel hydroalcoolique.

## Matériel à disposition

Les associations participantes et ayant fait la demande lors de l'inscription auront accès à :

- un ou plusieurs micros filaires ou sans fil
- à un ou au lecteur CD, USB, MP3



## Ce qu'il vous reste à faire

Pour toutes les associations ayant un spectacle sur scène ou une animation temporaire dans le parc, merci de nous envoyer au minimum

**72H** avant la manifestation ;

- La liste des musiques que vous planifiez de diffuser (si c'est le cas) pour la SACEM.
- Un texte de présentation de votre association pour que l'animateur puisse vous présenter et interagisse avec vous de façon dynamique (par ex : ce que vous faites/objet associatif, où vous répétez/quand, combien de membres...).



# LE VILLAGE DES ASSOS

## Contact

La Maison des Associations  
1A place des Orphelins  
67000 Strasbourg  
03 88 25 19 39



**M**aison  
**D**es **A**ssociations  
de **S**trasbourg

MDAS.org

<https://village-assos.mdas.org/>